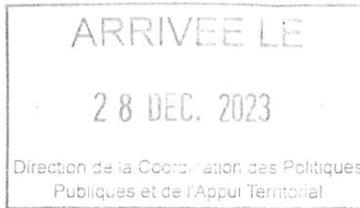




**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie

N° 5509

Affaire suivie par :
Corinne LANDURE
Tél. : 04 42 99 10 13
corinne.landure@culture.gouv.fr

PREFECTURE DU VAR
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et du
développement durable
bd du 112ème régiment d'infanterie
83070 TOULON CEDEX

Aix-en-Provence, le 19/12/2023

Réf SRA: CL /43505

**Objet : 83 - SANARY SUR MER - 396 Avenue de la Corniche
Aménagement d'un accueil collectif de mineurs - EI 4700**

Je vous informe que je n'édicterai, sur le projet cité en objet, aucune prescription archéologique en application de la réglementation relative à l'archéologie préventive (livre V du Code du patrimoine).

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

**PREFECTURE DU VAR
28 DEC. 2023
BUREAU DU COURRIER**

Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation
Le Conservateur régional de l'archéologie

Xavier DELESTRE



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial**

Bureau de l'environnement et du développement durable
Affaire suivie par : Alexandre Khair-Eddine
☎ : 04-94-18-84-26
✉ : alexandre.khair-eddine@var.gouv.fr

Toulon, le 7 décembre 2023

Sans observation

Le préfet

à

Madame la Directrice

Direction régionale des affaires
culturelles PACA
Service Régional de l'Archéologie

Bât Austerlitz
21, allée Claude Forbin
CS 80783
13625 Aix-en-Provence cedex 1

RECULE

A/837 ET
11 DEC. 2023

SRA n° 4700

Ftcle 43505

Objet : Instruction / Consultation des services :
Projet : aménagement d'un accueil collectif de mineurs.
Maître d'ouvrage : commune de Sanary-sur-Mer.
Délai de réponse : au plus tard le mercredi 7 février 2024.

P.J. : Dossier papier.

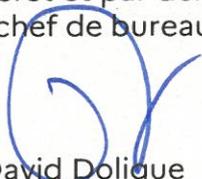
La commune de Sanary-sur-Mer a sollicité une déclaration d'utilité publique en vue de l'acquisition du bien nécessaire à la réalisation du projet précité.

Veuillez trouver, ci-joint, le dossier. Je vous demanderai de bien vouloir me donner votre avis explicite, pour ce qui vous concerne, dans le délai pré-indiqué. Passé ce délai, sans réponse de votre part et pour me permettre de poursuivre la procédure, je considérerai que vous n'avez aucune observation et votre avis sera réputé favorable.

J'attire votre attention sur le fait que votre avis sera versé au dossier d'enquête publique.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision qui vous serait utile.

Pour le préfet et par délégation
Le chef de bureau


David Dolique